



Transport par fourgonnette

Règlements de l'élève 2022-2023

AVANT L'EMBARQUEMENT

- L'élève doit être prêt et à l'extérieur au moins 5 minutes avant l'heure convenue;
- L'élève doit attendre que le véhicule soit arrêté avant de s'en approcher ou d'y monter.

LORS DE L'EMBARQUEMENT

- L'élève doit monter calmement dans le véhicule;
- L'élève s'assied le plus tôt possible à la place indiquée;
- Le parent est responsable d'attacher son enfant si ce-dernier ne peut le faire lui-même.

À BORD DU VÉHICULE (en route)

- L'élève demeure assis et attaché;
- L'élève doit garder la tête, les bras, les mains ou toute autre partie du corps à l'intérieur du véhicule et s'abstenir de lancer quoi que ce soit à l'intérieur ou hors du véhicule;
- L'élève doit s'abstenir de parler au chauffeur à moins de nécessité ou d'urgence;
- L'élève doit s'abstenir de fumer, boire ou manger dans le véhicule.

LORS DU DÉBARQUEMENT

- L'élève de classe spécialisée au primaire ou celui qui requiert une assistance particulière est accueilli par son parent à l'extérieur lors de l'arrivée du véhicule;
- L'élève attend l'arrêt complet du véhicule avant de détacher sa ceinture et se préparer pour débarquer;
- Le parent est responsable de détacher son enfant si ce-dernier ne peut le faire lui-même;
- L'élève doit s'éloigner du véhicule aussitôt qu'il débarque de celui-ci;

ATTENTION

- L'arrêt doit être identique pour l'embarquement et le débarquement.

EN TOUT TEMPS

- L'élève doit avoir un comportement sécuritaire;
- L'élève doit avoir un comportement respectueux des autres et de l'environnement;
- L'élève doit s'abstenir de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes;
- L'élève n'endommage pas le véhicule (si l'élève est trouvé coupable d'avoir endommagé le véhicule, les parents seront sujets à une réclamation);
- L'élève attend toujours les instructions avant de quitter le véhicule;
- L'élève respecte les places désignées par les intervenants de l'école ou le conducteur.

Les présentes règles s'appliquent à tous les élèves qui bénéficient du transport par berline organisé par le Centre de services scolaire Marie-Victorin. Elles visent à assurer le mieux-être de tous les élèves usagers du transport en favorisant le civisme, le savoir-vivre et les règles de sécurité. Nous invitons les parents à sensibiliser leur enfant au fait que tout élève qui ne les respecte pas ou qui nuit à la sécurité des autres élèves pourra se voir refuser le transport scolaire.